

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

4 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
22	0	3

N°

OBJET :

Débat des orientations budgétaire 2024

L'an deux mille vingt et trois (2023), le quatre décembre (4) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 22 novembre 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM, sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER, Anne-Laure WERBROUCK, et Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Augustin DELAVENNE, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Fabrice HUBERT Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Étaient présents les membres suppléants suivants :

Éric CHAVROU (Suppléant de Mr FORMET), Liliane MARTIN (Suppléante de Mr JESSON)

Étaient représentés :

Romain DESANLIS (Pouvoir à Mr NOBLET), Olivier SOUDANT, (Pouvoir à Mr VIÉ), Patrice VALENTIN (Pouvoir à Mr DUPONT), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr LORIN),

Étaient excusés : Anne DESVERONNIERS, Valérie MORAND, Bruno ROULOT,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

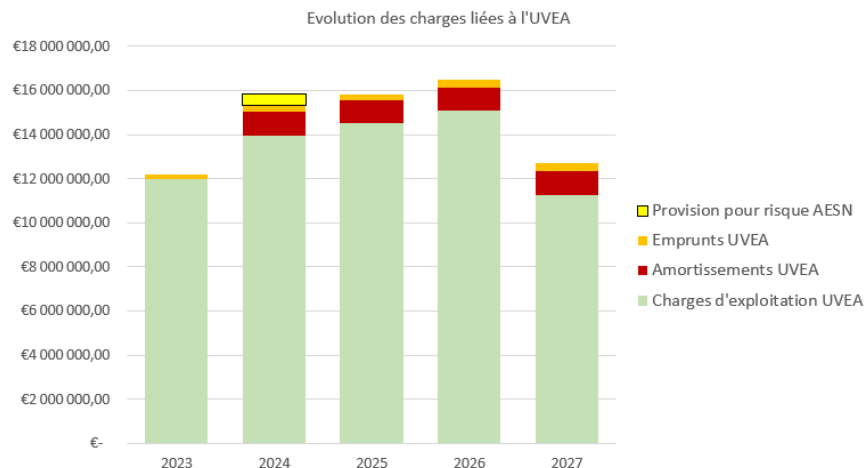
Le Président expose le contexte économique actuel qui se traduit notamment par une augmentation des indices pris en compte dans les formules de révision des prix des contrats. Pour estimer les indices qui seront appliqués en 2024, le SYVALOM a projeté les tendances d'évolution des valeurs des indices.

A cela s'ajoute, pour les contrats liés à la DSP de l'UVEA, l'impact du risque d'augmentation des redevances versées annuellement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Ces dernières intègrent en effet la formule de révision des prix. De plus, suite à un contrôle par l'AESN des déclarations effectuées en 2016 et 2017, l'exploitant de l'UVE a émis via le Tribunal administratif une réclamation contentieuse et préalable au SYVALOM concernant la révision de la rémunération sur ces mêmes années. Le SYVALOM doit alors constituer une dotation pour risque de 500 000 €.

Pour les contrats de transfert-transport ainsi que ceux du centre de tri, le SYVALOM doit également intégrer le risque lié à une révision trimestrielle des tarifs.

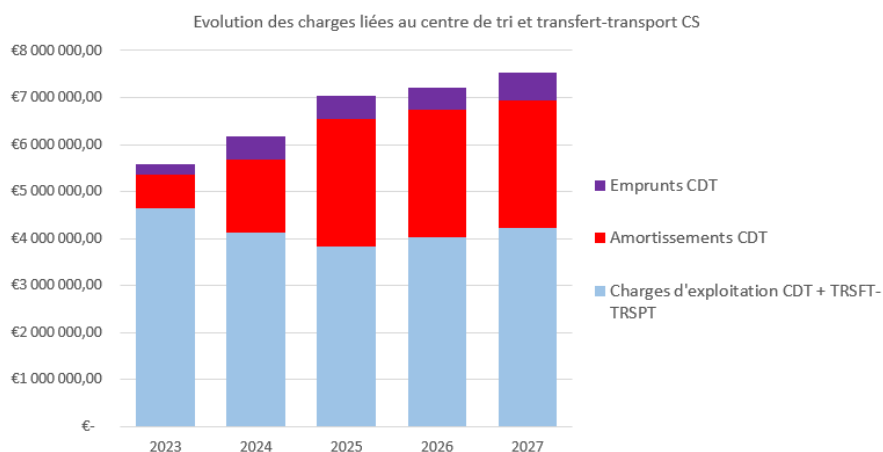
En tenant compte de ces projections, les évolutions des charges liées à l'UVEA sont estimées à ce jour à :

- 10 à 14% pour l'UVE,
- 8 à 11% pour l'UVA,



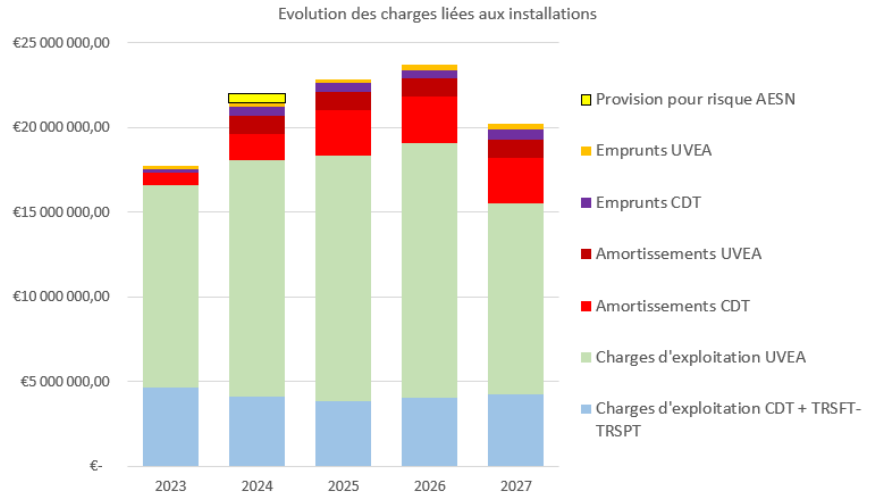
Les évolutions des charges liées au transfert/transport des CS et du centre de tri sont estimées à ce jour à :

- 10 à 14% pour le Centre de tri ;
- 6 à 11% pour le transfert-transport des collectes sélectives.



Ces augmentations intègrent aussi les éléments suivants :

-
- Des recettes électriques déduites des charges d'exploitations basées sur la Vente au BLOC+SPOT,
- Une hausse importante des amortissements liés aux nouvelles installations dès 2024,
- Le remboursement de l'emprunt court terme RCU de 5M sur 2024,
- La continuité du financement des nouveaux emprunts liés aux récents travaux des installations.



Les recettes attendues en fonctionnement sont :

- Les contributions des adhérents qu'il faudra définir dans le cadre de la politique tarifaire 2024
- Les recettes liées à l'Entente tri et l'Entente OM,
- Les recettes thermiques,

Les recettes attendues en investissement sont :

- L'emprunt de 6.2M pour le financement des travaux d'adaptation du centre de tri aux extensions des consignes de tri ;
- Les subventions de 2M d'euros pour le CDT,
- Les CEE 5.5M et des fonds chaleur versés sur 2024 et 2025,
- Les amortissements des installations

VU l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les établissements publics des communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans les deux mois précédant le vote de celui-ci,

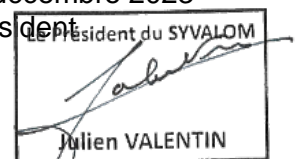
Vu les éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE des orientations budgétaires présentées par le Président pour l'année 2024.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 4 décembre 2023

Le Président



Julien VALENTIN